

INFOS Unsa Retraités 34

SOMMAIRE

1. Editorial.

2. Actualité

Le rapport d'activité de la conférence des financeurs

La conférence des financeurs de la perte d'autonomie.

3. Actualité

Cumul emploi retraite.

Retraites du régime général : Les chiffres de la CNAV 2016

4. Vie interne

Réunion régionale de l'UNSA Retraités

4. Vie pratique

Assurance retraite : changer vos coordonnées en ligne

5. Dépendance

Enquête : Les Français et le vieillissement

6. Pouvoir d'achat

Augmentation de la CSG ?

7. Action

Adresse aux candidats à l'élection législative.

7. Vacances et loisirs

SRIAS Occitanie

8. Culture:

Expo : Musée Fleury Lodève

Le Alf du mois

Editorial : Où il est question de castors, de barrages et de CSG...

Ils l'ont fait ! 12 millions d'électeurs « castors » sont venus édifier un barrage républicain pour endiguer le flot boueux des suffrages Front National et le contenir à un étiage inquiétant, mais moindre que prévu. Ils ont une nouvelle fois fait œuvre de vote utile au second tour. Effet secondaire, mais prévisible, ils ont élu un président qui ne leur convient pas forcément, au projet duquel ils n'adhèrent pas vraiment. Les thuriféraires du dit président s'employaient, dès le 8 mai, à les enrôler contre leur gré dans les cohortes d'une majorité aux contours incertains. Un des leurs n'allait-il pas jusqu'à ressusciter le « Deux Français sur trois de Giscard ». qu'il lui soit pardonné, le sieur Bourlanges a fait une longue carrière à la très giscardienne Union pour la Démocratie Française, avant de vivre la stimulante expérience d'« En Marche ». Quelques uns de nos castors ont déjà fait savoir qu'ils s'en retournaient vers leur habitat naturel, et souhaitaient s'aiguiser les incisives sur des nourritures plus appétissantes que les amères repousses du néolibéralisme.

Le nouveau locataire de l'Elysée est un apôtre du ni, ni. Ni droite ni gauche. Le gouvernement qu'il vient de mettre en place est marqué par des choix idéologiques évidents même s'il se pare d'un semblant d'équilibre entre droite et gauche. Les ministres en charge de l'économie sont issus d'une famille de pensée marquée par le libéralisme économique le plus radical.

Dans le portrait de groupe de ce ministère, figé pour l'Histoire, sur le perron de l'Elysée, les retraités chercheront en vain un ou une secrétaire d'Etat aux personnes âgées. 16 millions de Français sont ainsi ignorés par nos nouveaux gouvernants.

Ignorés, mais pas oubliés, lorsqu'il s'agit de chercher des recettes nouvelles pour compenser les exonérations de charges appelées à rendre un peu de pouvoir d'achat aux salariés, un peu de marge aux entreprises. En majorant la CSG de 1.7% des retraités, le programme du nouveau président envisagerait de mettre à contribution tous les retraités assujettis à la CSG à taux normal, soit ceux qui perçoivent plus de 1450 € par mois.

Retraités, mais syndicalistes, nous serons très vigilants à préserver, au côté des actifs, nos droits et nos acquis sociaux. Nous suivrons avec attention le sort réservé à la loi d'adaptation de la société au vieillissement, si longue à se mettre en place sous la législature précédente. Plus spécifiquement, nous veillerons à dénoncer tout ce qui pourrait altérer le pouvoir d'achat des retraités, déjà mis à mal depuis des années.

Dans un pays meurtri par la crise et le développement des inégalités, passer en force, sans dialogue, pour engager dans la précipitation des réformes compatibles avec les attentes de Monsieur Juncker ne peut conduire qu'à braquer des secteurs de l'opinion. Passé d'impétrant à locataire de l'Elysée, le Président de la République devrait penser que, sans dialogue social ouvert, quelques uns parmi les castors républicains pourraient se lasser d'édifier des barrages.

Actualité

Prévention de la perte d'autonomie Le rapport d'activité départemental de la conférence des financeurs

Dans chaque département, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie doit transmettre son rapport d'activité à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au plus tard le 30 juin de chaque année par le Président du Conseil Départemental. Un arrêté du 30 mars 2017, publié au Journal officiel du 12 avril, fixe le contenu de ce rapport d'activité qui doit être, soumis pour avis au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

Le défaut de transmission du rapport d'activité et des données nécessaires au suivi de l'activité de la conférence peut bloquer le versement au Conseil départemental des concours financiers de la CNSA.

Le rapport d'activité de la Conférence des financeurs doit comporter des informations sur :

- la composition, nombre et objet de ses réunions,
- Les axes et objectifs du programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention : les financements, les actions réalisées et les bénéficiaires, le tout assorti d'une analyse de ces données.
- les données relatives à la répartition, par tranche d'âge, des bénéficiaires des aides techniques financées par la conférence des financeurs.

Par ailleurs, doivent accompagner ce rapport d'activité les documents suivants, adoptés ou modifiés au cours de l'année concernée :

- le diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus résidant sur le territoire départemental, établi par la conférence ;
- le programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention ;
- le règlement intérieur de la conférence.

La validation de ce rapport par le Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie est la preuve de l'importance du CDCA dans l'impulsion et le contrôle de la politique départementale d'autonomie. Raisons de plus pour hâter la mise en place du CDCA.

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Il a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

La conférence des financeurs est présidée par le président du conseil départemental. Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant en assurera la vice-présidence. Au sein de cette conférence siègent des représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie, de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) via ses délégations locales, des fédérations des institutions de retraite complémentaire et des organismes régis par le code de la mutualité. Par ailleurs, la composition de la conférence peut être élargie, en fonction des partenariats locaux, à toute autre personne physique ou morale concernée par les politiques de prévention de la perte d'autonomie.



Montant des concours alloués aux départements au titre de la conférence des financeurs

La CNSA dispose pour 2017 d'un budget en augmentation. Elle va répartir :

- 140 millions d'euros (contre 102 millions en 2016) au titre des aides techniques individuelles, des actions de prévention mises en œuvre par les services polyvalents d'aide et de soins (Spasad) intégrés dans le cadre de l'expérimentation prévue par l'article 49 de la loi ASV ainsi que des autres actions collectives de prévention.
- 40 millions d'euros (contre 25 millions en 2016) au titre du forfait autonomie destiné aux résidences autonomie.

Rappelons que les ressources de la CNSA proviennent de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA).

Actualité

Règles du cumul emploi retraite du régime général.

Le décret du 29 mars 2017 précise les modalités du cumul emploi retraite. Le cumul emploi retraite sans restriction de revenus est possible lorsque le retraité remplit ces conditions :

- Avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite (entre 60 ans et 62 ans, selon votre date de naissance),
- Remplir les conditions (d'âge ou de durée d'assurance) ouvrant droit à pension de retraite à taux plein,
- Avoir liquidé l'ensemble de vos retraites personnelles (de base et complémentaires).

Si le retraité ne remplit pas les conditions ouvrant droit au

et complémentaire) avec ses revenus professionnels, il peut bénéficier d'un cumul dans la limite d'un certain plafond de revenus.

Le plafond de revenus bruts à ne pas dépasser, qui prend en compte les revenus professionnels et les pensions de retraite, est le plus élevé des 2 montants suivants :

- soit 160% du Smic (2 368,43 € par mois en 2017),
- soit le dernier salaire d'activité perçu avant la liquidation des pensions.

Si vous dépassez ce plafond de revenus, le montant de vos pensions de retraite est écrêté.

Le montant de la réduction des pensions de retraite est égal au montant de dépassement du plafond.



Source : service-public.fr

Retraités du régime général : les chiffres de 2016 de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse



Selon la Cnav, au 31 décembre 2016, l'Assurance retraite a versé une pension de droit direct ou de réversion à un peu plus de **14 millions de retraités** (6,2 millions d'hommes et 7,7 millions de femmes).

43% de ces retraités sont des **polypensionnés**, ils ont cotisé à plusieurs régimes de retraite durant leur vie professionnelle.

L'**âge moyen du retraité** du régime général a légèrement augmenté puisqu'il passe à **73,9 ans** en 2016 contre 73,8 ans en 2015 (73 ans pour les hommes et 74,7 ans pour les femmes).

Le **montant mensuel moyen de la pension** servie pour une carrière complète au régime général est de **1.074 euros** contre 1.037 euros en 2016.

Le nombre d'attributions de retraites personnelles a diminué de 6,6 % en 2016 par rapport à 2015 essentiellement en raison du recul de l'âge légal à 62 ans.

Le nombre de départs en retraite anticipée « longue carrière » a également diminué passant de 171 557 en 2015 à 167 659 en 2016. Plus de 97 % de ces nouveaux retraités ont un âge compris entre 60 ans et l'âge légal.

Le nombre de **retraites progressives** est en hausse avec **8 895 attributions au cours de l'année 2016** contre 3 871 au cours de l'année 2015. Parmi l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre 2016, 11 561 sont en retraite progressive contre 5 208 au 31 décembre 2015.

Source : Communiqué CNAV du 10 avril 2017

Vie interne

Réunion régionale de l'UNSA Retraités Occitanie

Le jeudi 11 mai, 15 délégués de l'UNSA Retraités représentant 9 de 13 départements de la région, ont participé à une journée de travail en présence de Christelle Journet, Secrétaire Régionale adjointe de l'UNSA Occitanie. A l'ordre du jour, la mise en place des CDCA dans la région, la formation des délégués CDCA, la représentativité de l'UNSA, à la suite des élections TPE.

Ont été aussi abordées les questions de la vie de nos sections départementales UNSA Retraités, la nécessité d'échanges entre les délégués, ainsi que notre action en direction des candidats à l'élection législative pour faire connaître nos analyses et présenter nos revendications. Une journée riche en échanges, qui a permis de constater que ces réunions régionales, désormais régulières constituent un temps fort d'échanges, à même d'affiner nos analyses et notre stratégie. Un collectif régional est en train de se construire, qui permettra d'apporter le moment venu l'aide au développement des sections qui ont encore des difficultés à se structurer.



Vie pratique

ASSURANCE RETRAITE, DES SERVICES EN LIGNE POUR CHANGER VOS COORDONNEES

Sur le site de l'Assurance retraite, deux nouveaux services digitaux sont accessibles 7j sur 7 / 24h sur 24, pour simplifier les démarches des retraités du régime général.

En se connectant à votre espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr, vous pouvez désormais signaler votre changement d'adresse ou de coordonnées bancaires.

Modifier vos coordonnées bancaires

Ce nouveau service digital sécurisé, accessible uniquement avec une authentification FranceConnect, vous permet de modifier et de mettre à jour vos coordonnées bancaires simplement en vous connectant à votre espace personnel du site de l'Assurance retraite (onglet "Mon profil" > "Gérer mes coordonnées bancaires").

Modifier vos coordonnées postales

En cas de déménagement, vous pouvez faire enregistrer votre nouvelle adresse postale directement en ligne sans autre démarche en vous connectant à votre espace personnel du site de l'Assurance retraite (onglet "Mon profil" > "Mes informations personnelles" pour le versement de leur retraite du régime général).



Dépendance

Enquête IFOP : les Français et le vieillissement

Du 16 au 21 mars 2017, l'IFOP a mené pour Adhapi Service une enquête sur le thème : « Comment les Français se voient vieillir ? »

Les résultats traduisent à la fois de fortes attentes concernant le maintien à domicile, mis aussi quelques idées fausses, et beaucoup de difficultés à se repérer dans les diverses aides à l'autonomie.

Préoccupations liées au vieillissement:

- **57 % redoutent la perte d'autonomie.**
- **49 %, la diminution de leurs capacités financières.**

Maintien à domicile :

- **87 % estiment possible de vieillir à domicile.**

*Mode de prise en charge le plus adapté pour accompagner le grand âge :

- **79% des sondés citent le maintien à domicile grâce à l'aide de professionnels des services aux seniors.**
- **23% évoquent l'accueil au domicile d'une enfant ou d'un petit enfant.**

Accueil en établissement :

- **54% des sondés privilégient l'accueil en résidence senior avec services.**

*Les éléments indispensables pour bien vieillir à domicile :

- **65% indiquent en premier choix l'intervention de personnels qualifiés dans l'aide à domicile.**
- **58% mentionnent des moyens financiers suffisants.**

*Le rôle du professionnel de l'aide à domicile :

- **67% attendent qu'il apporte une aide quotidienne importante, du type aide à la toilette, à la cuisine, aux déplacements.**
- **47% qu'il s'occupe de petites tâches du quotidien : courses, ménage.**

Coût du maintien à domicile :

- **48% l'estiment inférieur à 600 € par mois.**

*Perception des aides allouées à la perte d'autonomie et au maintien à domicile :

20% pensent qu'elles sont faciles à comprendre.

18% estiment qu'elles sont faciles à trouver.

18%, qu'elles ont équitablement distribuées.

16 % les considèrent comme bien connues

des Français.

13% les trouvent suffisantes.

(*Plusieurs réponses possibles, somme des résultats supérieure à 100)



Notre analyse :

La forte demande concernant le maintien à domicile en cas de perte d'autonomie, de même que les inquiétudes concernant les ressources disponibles pour faire face aux surcoûts occasionnés par la dépendance sont confirmées par cette enquête.

Un effort important doit être mené pour faciliter d'une part l'information sur les aides à l'autonomie et d'autre part la constitution des dossiers de demande d'aide.

Enfin, les politiques publiques doivent contribuer à éclaircir les charges budgétaires que constituent le maintien à domicile en cas de perte d'autonomie et revaloriser l'Aide Personnalisée à l'Autonomie pour permettre aux personnes âgées de vivre leur situation de dépendance en conservant des conditions de vie compatibles avec leur confort, leur sécurité et leur dignité.

Pouvoir d'achat

Désintox

**Augmentation de la CSG
versus suppression de la taxe
d'habitation,
le compte n'y est pas,
du moins pas pour tous !**

Lors de la campagne des présidentielles, le Président de la République a annoncé son intention de majorer de 1.7% la CSG à taux plein des retraités.

Interrogé le 4 mai à la matinale de France Inter par un retraité légitimement inquiet, il avait répondu alors que la suppression de la taxe d'habitation compenserait largement la perte de pouvoir d'achat de ce retraité, puisque cette mesure concernerait 80% des Français.

Dans les faits, le programme de Monsieur Macron envisage d'exonérer de la taxe d'habitation les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 20 000 €.

Prenons le cas d'un retraité vivant seul avec une pension de 2000 € net par mois (revenu fiscal de référence : 20420 €). Un nanti ? Non, son revenu le situe entre le 6e et le 7^e décile de l'échelle des revenus.

Il continuerait à payer sa taxe d'habitation puisque son revenu fiscal de référence excède le plafond, et verrait sa CSG augmenter 36 € par mois environ, soit une baisse de son pouvoir d'achat de 432 € par an.

Il se consolera en apprenant qu'il appartient, selon Monsieur Macron, aux 20% des Français les plus riches!

Selon l'Insee, en 2014, les Français ayant un revenu compris entre le 8^e et le 9^e décile disposaient de 32 880 € par an. Ceux qui dépassaient le 9^e décile disposaient eux de 56 200 € par an. Soit une moyenne approximative de 44 500 € de revenus annuel pour les 20% de Français les plus riches, assez loin des 24 000 € de notre retraité !



L'UNSA Retraités a alerté le Secrétariat National de l'UNSA sur ce dossier.

Elle a diffusé une étude sur la majoration de la CSG à ses responsables nationaux et départementaux.

Action

L'adresse de l'UNSA Retraités aux candidats présentant nos revendications en matière de pouvoir d'achat, de protection sociale et de place du retraité dans la société a été envoyée à tous les candidats à l'élection législative des 11 et 18 juin dont nous possédions une adresse mail, et qui s'inscrivent dans les valeurs de la République.

A la mi-mai, nous avons pu adresser nos propositions à plus de 30 candidats.

Vie interne

L'assemblée de printemps des adhérents de l'UNSA Retraités 34 se déroulera :

le mardi 6 juin 2017 de 9 h 30 à 12 h

à la Maison des Syndicats,

dans les locaux de l'UNSA

à Montpellier.

Réservez cette date sur vos agendas.

Vacances et loisirs



SRIAS Occitanie

Section Régionale Interministérielle
pour l'Action Sociale www.srias-occitanie.fr

A qui s'adresse la SRIAS ?

Aux pensionnés de la Fonction Publique d'Etat et aux agents titulaires et contractuels rémunérés directement par le budget de l'Etat, ou dans certains cas rémunérés par un établissement.

Des séjours à prix préférentiels

Grâce au partenariat établi entre la SRIAS Occitanie et VTF "L'Esprit Vacances" (Association de Tourisme), les agents des services de l'Etat en région Occitanie et leurs familles peuvent accéder à des séjours à des prix très attractifs.



www.vtf-vacances.com/fr

Dans tous les cas vous devrez fournir à VTF "L'Esprit Vacances" les justificatifs suivants :

- photocopie du dernier bulletin de salaire émanant d'un ministère d'Etat (ou titre de pension pour les retraités)
- photocopie du dernier avis d'imposition du foyer
- photocopie carte SRIAS

Les réservations ne peuvent être validées que sur présentation de ces pièces.

La SRIAS ne prend aucune inscription par téléphone : il faut toujours s'adresser directement à VTF.

Culture



Au Musée de Lodève, coutumier des expos de qualité, à découvrir, du 8 juillet au 5 novembre, l'exposition : **L'estampe en 100 chefs d'œuvre.**

« Le parcours de l'exposition donnera à voir une centaine de chefs-d'œuvre du XVe au XXIe siècle : Rembrandt, Dürer, Canaletto, Corot, Goya, Degas, Morandi, Bonnard, Vuillard... ainsi que des créations d'artistes plus récents.

L'approche thématique de l'exposition rend compte de la double vie de la gravure. D'un côté, son lien étroit avec le développement du livre et sa contribution à l'élargissement des connaissances.

De l'autre, sa dimension artistique pure avec des paysages, portraits et intimités où les planches d'artistes contemporains figurent en miroir des chefs-d'œuvre consacrés par l'Histoire » nous précise le site du Musée Fleury.

Musée Fleury, square Georges Auric 34700 Lodève

<http://www.museedelodeve.fr/>



**Le Alf du mois :
Essayage !**



Abonnement Lettre « Infos UNSA Retraités ».

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérent à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années. Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34, 474, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Délégué départemental secteur privé : **Gérard Mirault** Délégué départemental secteur public : **Claude Lassalvy**

Responsable Lettre en ligne **Info Unsa Retraités 34 : Claude Lassalvy**